

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **12 novembre 2012**

Délibération n° 2012-3360

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association du Centre régional de la productivité et des études économiques (CRPEE) pour son projet de recherche relatif à la renaturation des rivières urbaines réalisées dans le cadre des opérations d'urbanisme

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Ariagno

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 novembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 14 novembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Olivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Bolliet (pouvoir à M. Flaconnèche), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Deschamps (pouvoir à Mme Dubos), Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Kabalo (pouvoir à M. Nissanian), Léonard (pouvoir à M. Buffet), Muet (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), M. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Lambert).

Conseil de communauté du 12 novembre 2012**Délibération n° 2012-3360**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Attribution d'une subvention à l'association du Centre régional de la productivité et des études économiques (CRPEE) pour son projet de recherche relatif à la renaturation des rivières urbaines réalisées dans le cadre des opérations d'urbanisme**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le territoire de la Communauté urbaine de Lyon est parcouru par de nombreux ruisseaux non domaniaux qui représentent plusieurs centaines de kilomètres de cours d'eau, regroupé en 28 bassins versants, essentiellement situés à l'ouest de l'agglomération, l'est étant une plaine alluviale.

Ces ruisseaux constituent un patrimoine et une richesse, tant en terme écologique qu'en terme de qualité de vie, qui pourrait être mieux valorisée.

En effet, ce sont des éléments primordiaux du cadre de vie et des ressources essentielles pour l'avenir en termes de trame verte et bleue pour l'ensemble de l'agglomération.

L'enjeu est ainsi une meilleure prise en compte des cours d'eau urbains dans les projets d'aménagements afin de garantir leur réhabilitation écologique dans un contexte réglementaire de plus en plus exigeant. L'objectif à moyen terme est ainsi d'identifier les leviers d'actions et les opportunités permettant de relâcher la contrainte sur ces cours d'eau.

Le Centre régional de la productivité et des études économiques (CRPEE), association loi 1901, a pour but, notamment, de contribuer au développement de la recherche dans les domaines économiques et sociaux relatifs à la région languedocienne. Le CRPEE, dont les liens étroits avec l'Université et la vocation non lucrative sont précisés dans ses statuts, sert de cadre juridique à ces ateliers universitaires. Il accompagne ainsi les étudiants et les projets de recherche de l'Université Paul Valéry, à Montpellier.

En lien avec le projet de recherche Vivasauze visant à comprendre les conditions nécessaires à la renaturation des rivières urbaines, le CRPEE accompagnera des étudiants pour la réalisation d'une mission exploratoire relative à la renaturation des rivières urbaines réalisées dans le cadre des opérations d'urbanisme menées sur le territoire. Cette mission sera structurée autour d'ateliers organisés par les étudiants et encadrés par des enseignants-chercheurs de l'Université.

Cette mission aura pour vocation d'identifier et hiérarchiser les enjeux urbains et environnementaux et de proposer à la Communauté urbaine des actions permettant d'optimiser les démarches urbaines pour une meilleure prise en compte de ses cours d'eau urbains.

Il est proposé une subvention de la Communauté urbaine à hauteur de 3 000 € pour accompagner l'association CRPEE, qui serait versée sur présentation d'un rapport final de la mission en un seul versement ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 € au profit de l'association Centre régional de la productivité et des études économiques (CRPEE) pour son action dans le cadre du projet de recherche Vivasaoûne,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le CRPEE définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement pour 3 000 € sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2013 - compte 6743 - fonction 831 - opération n° 0P21O2189.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 novembre 2012.